

## Règlement de la Chasse au trésor (1ère édition)

### « La Clef du Trésor de Lafenasse »

Le dimanche 19 juin 2016 à Saint Lieux Lafenasse  
Dans le cadre de la journée de la Fête de la musique

#### **Article 1. Organisateur**

L'Association « Les Folinassolles » à St Lieux Lafenasse organisera une Chasse au trésor intitulée « La Clef du Trésor de Lafenasse » le dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de la journée de la Fête de la musique.

#### **Article 2. Conditions de participation**

L'inscription à la Chasse au trésor démarrera le 14 février 2016 et se terminera le 1<sup>er</sup> juin 2016. Toutes les demandes d'inscription effectuées après le 1<sup>er</sup> juin 2016 seront refusées.

La participation à cette Chasse au trésor est payante (3€ par personne, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans sur présentation de la carte d'identité) et ouverte à toute personne majeure ou mineure accompagnée, à l'exception des responsables des structures organisatrices ainsi que de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Les participants pourront se regrouper par équipe. Le nombre d'équipes participantes n'est pas limité.

#### **Article 3. Déroulement**

La Chasse au trésor « La Clef du Trésor de Lafenasse » débutera le dimanche 19 juin 2016 à 14h à la place du village de Lafenasse et prendra fin le dimanche 19 juin à 18h30. La remise du prix aura lieu devant la Mairie de Lafenasse à 19h00.

Les participants à la Chasse au trésor devront se présenter pour le pointage, le dimanche 19 juin 2016 à partir de 12h30 jusqu'à 14h dernier délai (monstre de l'organisateur) à la buvette installée sur la place du village, ils recevront un bandeau à placer autour du bras. Ils pourront retirer également le plan du village.

En cas d'intempéries, la Chasse au trésor sera reportée au 25 septembre 2016 matin, lors de la fête des « Folinassolles ». L'information sera alors diffusée sur le site de l'association et au Snack-Bar le « Fenas'sol » le dimanche 19 juin 2016 au matin.

L'esprit du jeu : La Chasse au trésor n'est pas chronométrée. Cependant, la clôture du jeu est fixée au dimanche 19 juin 2016 à 18h30 (monstre de l'organisateur). Le gagnant sera déterminé après avoir répondu correctement à toutes les énigmes et à condition qu'il possède une clef permettant l'ouverture du trésor avant la clôture du jeu. Il y aura 20 énigmes à résoudre et 6 clefs à trouver dans le village. Lorsqu'une clef sera découverte, un signal l'indiquera via un texto. Si toutes les clefs sont découvertes avant la fin de clôture du jeu à 18h30, le jeu s'arrêtera. Un autre signal sera alors envoyé via texto. A 17h00, un point info situé à la buvette du village, informera de l'avancement du jeu.

Fonctionnement du jeu : Inscription sur le site de l'association : [www.lesfolinassolles.fr](http://www.lesfolinassolles.fr) ou au Snack Bar « Le Fenas'sol » 17, avenue Augustin Malroux 81120 St Lieux Lafenasse.

Un fichier sera distribué à chaque participant (après réception du chèque effectué à l'ordre « Les Folinassolles » et adressé à la Mairie de Lafenasse dont l'adresse est : 2, place Jacques-Durand 81120 St Lieux Lafenasse avec mention sur l'enveloppe Jeu « La Clef du Trésor de Lafenasse » pour le droit d'inscription).

Ce fichier contient :

- la **règle** de la Chasse au trésor
- le **récit** de la Chasse au trésor
- un **plan** du village
- quatre **énigmes** de la Chasse au trésor
- un indice

Ces documents permettront à chaque participant de commencer à résoudre une énigme codée leur indiquant l'emplacement approximatif d'une clef.

A partir du samedi 16 avril 2016 sur le site de l'association : [www.lesfolinassolles.fr](http://www.lesfolinassolles.fr) et au Snack Bar « Le Fenas'sol », une ou deux énigmes supplémentaires par semaine ainsi qu'un ou deux indices seront installés. D'autres indices seront à récupérer chez les commerçants participant à l'opération ou à trouver dans le village.

Le numéro de téléphone, l'adresse mail et l'adresse postale demandés lors de l'inscription sur le site : [www.lesfolinassolles.fr](http://www.lesfolinassolles.fr) et au Snack Bar « Le Fenas'sol » serviront à envoyer le fichier contenant la règle de la Chasse au trésor, le récit de la Chasse au trésor, le plan du village, les quatre énigmes de début de la Chasse et un indice. Le numéro de téléphone servira à vous avertir via texto qu'une clef a été découverte ou que la fin du jeu est prononcée avant sa clôture. D'autres indices seront à récupérer chez des commerçants participant au jeu.

#### **Article 4. Désignation du gagnant et remise du prix**

Le gagnant sera la personne qui aura répondu correctement aux énigmes et trouvé une clef permettant l'ouverture du trésor, le dimanche 19 juin 2016 à 19h. Les participants arrivant après l'heure de clôture du jeu seront disqualifiés.

Sera réputée gagnante la personne qui aura correctement répondu aux énigmes et qui ouvrira le trésor avec sa clef.

##### **Le prix comprend :**

- Si les participants sont au nombre compris entre 20 et 50 personnes : 4 entrées (2 entrées adultes et 2 entrées enfants) pour le parc du « PuyduFou »
- Si les participants sont au nombre compris entre 51 et 75 personnes : 4 entrées (2 entrées adultes et 2 entrées enfants plus Cinéscénie) pour le parc « PuyduFou »
- Si les participants sont plus de 75 personnes : 4 entrées (2 entrées adultes, 2 entrées enfants, Cinéscénie et une nuit d'hôtel dans les environs du parc).
- En dessous de 20 participants à la Chasse au trésor, le jeu est annulé.

En aucun cas le prix ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces. Aucune modification ne pourra être réclamée.

#### **Article 5. Droit à l'image**

Les participants autorisent l'association « Les Folinassolles » à publier et à utiliser leurs noms et prénoms ainsi que leurs photos et leurs récits de la Chasse au trésor sur n'importe quel support. Toutes les photos et films pris au cours de cette journée seront libres de droit.

#### **Article 6. Responsabilité des participants**

Les organisateurs attendent des participants un comportement fair-play. Toute tentative de tricherie ou de fraude, ainsi que tout acte de violence entraîneront l'annulation de la participation de son auteur. Les organisateurs et partenaires de ce jeu se déclarent non responsables des accidents ou de tout préjudice subi ou causé par les participants lors de la Chasse au trésor. Les participants engagent donc leur responsabilité individuelle lors de l'événement.

#### **Article 7. Acceptation du règlement**

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que les arbitrages motivés qui pourront être effectués par l'organisateur. Tous les cas non prévus par ce règlement seront tranchés par l'organisateur de la chasse dont les décisions sont souveraines et sans appel.

#### **Article 8. Consultation du règlement**

Le règlement de la Chasse au trésor est consultable sur le site internet de l'association : [www.lesfolinassolles.fr](http://www.lesfolinassolles.fr)

Un exemplaire sera déposé sous pli cacheté avec les énigmes et les réponses à la Mairie de Lafenasse.

Il sera également affiché au départ du jeu ainsi qu'au Snack Bar « Le Fenas'sol »

Fait à St Lieux Lafenasse, le .../.../2016

Co Président

Mr Calmels Fabrice

Co Président

Mr Szymoniak Bruno